

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2026 SUR LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DE JOLIETTE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE :

1. **QUE**, lors de la séance ordinaire du conseil des maires tenue le 15 septembre 2026, un avis de motion a été donné et une présentation du projet de règlement a été effectuée par monsieur Alexis Nantel, le tout conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001);
2. **QUE** ce projet de règlement abroge le règlement numéro 460-2019 et ses amendements et qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de Joliette qui se tiendra le **20 octobre 2026 à 14 h 30**;
3. **QUE** le projet de règlement révisé les rémunérations annuelles des élus de la façon suivante :
 - La rémunération de base des membres du conseil passe de **12 274.23\$*** à **13 000 \$**;
 - La rémunération additionnelle du préfet passe de **37 644.99\$*** à **50 000 \$**;
 - La rémunération additionnelle du préfet suppléant est abrogée;
 - La rémunération additionnelle des membres du comité administratif passe de **14 572.25 \$*** à **16 000 \$**;
 - La rémunération pour la présence aux séances du conseil passe de **85 \$*** à **300 \$ par participation**;
 - L'allocation de dépenses applicable à l'ensemble des rémunérations demeure fixée à **50 % de la rémunération**, jusqu'à concurrence du montant maximal prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (maximum 2026 : 20 769\$).

Le règlement prévoit également une indexation annuelle au 1er janvier de chaque année ainsi qu'une rétroactivité au 1er janvier 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement en s'adressant au directeur administratif de la MRC de Joliette, située au 1355, rue Lépine, à Joliette, durant les heures normales d'ouverture ou en demandant par courriel à info@mrcjoliette.qc.ca

DONNÉ À JOLIETTE, CE 23^{ÈME} JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

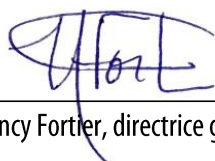


Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière
*Montant actuel 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 23^{ème} jour du mois de septembre 2026 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^{ème} jour du mois de septembre 2026.



Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière